



**Rapport des commissaires aux comptes de la trésorerie de la FIAP pour l'exercice 2019**

Le soussigné commissaire au compte a examiné le bilan de clôture 2019 de la FIAP à Vienne, le 11 et 12 mars 2020. A cause d'une recommandation urgente du Ministère de la Santé en Slovaquie concernant le nouveau virus Corona SARS CoV 2, Monsieur Josef Keppert n'a pas pu se déplacer à Vienne pour la révision.

Les comptes ont été vérifiés, comme d'habitude, par un contrôle par échantillonnage. J'ai pu constater que les comptes ont été tenus de manière minutieuse et selon les règles. Le Bilan ainsi que le compte de résultats sont complets. La comptabilisation correspond aux pièces justificatives. La facturation est justifiée et les actifs sont identifiés par les pièces justificatives correspondantes.

Le compte se clôture sur un résultat net de 89.675,95 Euros. Les actifs augmentent à 1.165.633,25 Euros au 31 décembre 2019.

Selon les règles internes introduites le 1 octobre 2019 pour les membres du Comité Directeur de la FIAP concernant la liste détaillés des notes de frais en forme de tableau Excel les recommandations du rapport des commissaires au comptes de l'année dernière peuvent être appliquer dès l'année prochaine. Ceci déchargera le trésorier et facilitera la vérification des comptes.

Sur cette base le commissaire aux comptes demande:

- d'approuver les comptes 2019 et de donner décharge au trésorier Monsieur Herbert Gmeiner, et de lui remercier pour son travail,
- de remercier le Comité Directeur de la FIAP ainsi que le Président Monsieur Riccardo Busi pour leur énorme engagement bénévole et de leur donner décharge.

Nous aimerions aussi remercier tous les membres du Comité Directeur et toutes les personnes travaillant en coulisses pour la FIAP.

Mauren, 19.03.2020

Lescommissaire aux comptes

Peter Marxer